



Résumé de la Parasha

Notre paracha débute lorsque Moshé donne à Israël le choix entre la bénédiction et la malédiction. Le respect de la torah et des mitsvot sera garant de la bénédiction et évidemment la transgression provoquera la malédiction. La suite de la paracha traite des règles à suivre quant à l'endroit des sacrifices qui ne pourront plus être faits n'importe où : seul le temple sera destiné à cet usage. Moshé met ensuite le peuple en garde contre les risques des faux prophètes et de tous ceux qui souhaiteraient les conduire à l'idolâtrie. En tant que peuple saint, les bné-Israël doivent se différencier et limiter leur alimentation aux seules espèces autorisées par la torah. Des règles tel que le prélèvement du maasser sur la récolte, aider les pauvres, libérer les esclaves et enfin, accomplir les fêtes de pèlerinage sont enseignés dans la suite de la paracha.

Dvar Torah

Dans le chapitre 14 de Dévarim, la torah dit :

ט/ אֶת-זֶה, תֹּאכְלוּ, מִכֹּל, אֲשֶׁר בַּמַּיִם: כֹּל אֲשֶׁר-לוֹ סַנְפִיר וְקַשְׂקֶשֶׁת, תֹּאכְלוּ:

9/ *Voici ceux que vous mangerez, entre les animaux aquatiques : tout ce qui a des nageoires et des écailles, vous pouvez le manger.*

י/ וְכֹל אֲשֶׁר אֵין-לוֹ סַנְפִיר וְקַשְׂקֶשֶׁת, לֹא תֹאכְלוּ--טָמֵא הוּא, לָכֶם:

10/ *Mais tout ce qui est privé de nageoires et d'écailles, vous n'en mangerez point: c'est impur pour vous.*

Notre paracha répète ici une chose déjà enseignée précédemment, à savoir la cacherout animale, et notre passage concerne donc celle des poissons. Ainsi, seuls ceux pourvus à la fois de nageoires et d'écailles sont autorisés à la consommation, tandis que tout le reste est rigoureusement exclu. Seuls deux critères semblent donc nécessaire à la vérification. Toutefois, nos sages affirment qu'un seul des deux critères est utile car le second est automatiquement lié au premier. Il s'agit d'un enseignement connu de nos maîtres rapporté dans le traité de talmud nidda (page 51 b) : « *Tout poisson*

qui comporte des écailles, dispose obligatoirement de nageoires ». Il s'agit d'un enseignement tout aussi fabuleux que risqué. En effet, cette règle nous a été transmise par Moshé au mont Sinaï. Affirmer que Moshé connaissait toutes les espèces sous-marines est une chose parfaitement stupide. Son affirmation semble en plus particulièrement inutile. La torah précise deux critères facilement identifiables, dès lors pourquoi chercher à « faciliter » la reconnaissance des poissons autorisés ? Plus encore, comme nous l'avons dit, cela est risqué car il suffit de trouver ne serait-ce qu'un poisson ne respectant

pas cette règle, pour que toute la torah soit remise en question has véchalom !

La réalité est que nos sages ont pleine confiance en l'origine de la torah et savent parfaitement que Moshé a répété cet enseignement après l'avoir entendu du Créateur qui Lui, sait précisément ce qui existe ou pas dans le monde qu'Il a créé ! Cela n'est donc non-seulement pas risqué, mais au contraire constitue une preuve des plus concrètes de l'existence de Dieu et de Sa communication avec l'homme au travers de la torah !

Après cette petite introduction, tentons d'approfondir l'enseignement de la guémara que nous avons cité plus haut. Les écailles suffisent donc à identifier la caché des poissons puisque la présence des nageoires en sera automatique. À partir de ce point une question évidente est soulevée par le talmud : si les écailles suffisent, pourquoi mentionner les nageoires comme critère requis pour manger un poisson ? À cela, nos sages apportent la réponse suivante : les nageoires sont précisées afin « de grandir et de glorifier la torah ! »

Cette réponse paraît difficile à comprendre dans la mesure où elle ne semble simplement pas répondre à la question. C'est pourquoi il convient de tenter de comprendre plus profondément l'analyse que nos sages font sur ce passage.

Le **Maharal de Prague** (Netsa'h Israël, chapitre 39) explique que les poissons sont l'espèce la plus éloignée de la chlémut (état de perfection). De façon générale, plus un être a une nature proche de la perfection, plus il est susceptible de subir des impacts négatifs. Réciproquement, plus l'état est limité dans son développement, moins l'espèce en question risquera de se voir altérée ou modifiée de façon négative. Ceci est parfaitement corroboré par les événements de la parachat Noa'h. L'espèce dominante du monde est l'homme. Ce dernier dispose d'une complexité supérieure aux autres espèces, d'autant qu'il est doué de la parole. Les espèces animales, elles, ne sont dotées que du son, de la voix, mais ne savent pas parler. Le poisson lui, est non seulement dépourvu de la capacité à parler, mais de surcroît, le son lui-même lui fait défaut. Il est donc l'espèce la moins achevée sur le plan de la création. À ce titre, la torah atteste que lors du déluge qui a ravagé le monde pour expier ses fautes, toutes les espèces terrestres, homme et animale, ont

été frappées. Toutefois, les poissons n'ont pas été touchés par le fléau. En tant qu'espèce extrêmement éloignée de la perfection, elle n'a pas été affectée par les modifications négatives des fautes commises par la génération de Noa'h. À ce titre, les poissons ont légitimement survécu. Deux autres points peuvent s'ajouter à cette remarque : les poissons peuvent être mangés sans avoir été égorgés contrairement à toutes les autres espèces animales et plus encore, tous les sacrifices proviennent exclusivement des espèces terrestres, jamais un poisson n'est présenté sur l'autel ! Ceci s'explique sans doute par ce que nous venons de dire. Non seulement les poissons ne subissent que très peu l'impact du mal et ne sont donc pas altérés par la faute, de facto, il n'y a pas lieu d'accomplir de grands changements pour les consommer lorsqu'ils sont cachés. Mais plus encore, leur faible état de développement ne permet pas d'assez grandes modifications pour que leur sacrifice soit utile, leur impact n'en serait que trop faible !

De là, apparaît la nécessité de comprendre une notion particulière, celle des conséquences de la nourriture sur son consommateur. En effet, le **Ramban** (Vayikra, chapitre 11, verset 9) explique que la raison pour laquelle la torah a exclu les espèces qui ne sont pas munies de nageoires et d'écailles se trouvent dans l'impact dangereux pour la santé de l'homme. Ainsi, seuls les poissons que nous mangeons ne seraient pas risqués. Cependant, beaucoup d'avis s'opposent à cette idée. Entre autres, le **Kli Yakar** (Vayikra, chapitre 11, verset 1) dont le raisonnement s'appuie sur un constat évident : les goyim consomment toutes les espèces sous-marines, caché ou non-caché, et sont en aussi bonne santé que nous ! Dès lors, la motivation de la torah se situe dans un plan purement spirituel : ce n'est pas l'impact sur le corps qui nous inquiète mais les conséquences sur notre néchama ! Manger un poisson dépourvu d'écailles entraînerait une perte de contact avec la sainteté de notre néchama, has véchalom.

Ce principe évoqué par le **Kli Yakar** peut facilement s'étendre à toutes les espèces que nous consommons. Il existe donc un rapport direct entre notre alimentation matérielle et notre lien spirituel. Nos sages précisent que la nourriture animale était initialement interdite avant le maboul. Ce n'est qu'après celui-ci, que Noa'h et ses fils ont pu s'alimenter de viande. En effet, la nourriture contient des étincelles de sainteté, que l'homme est chargé de libérer en les ingérant. À la genèse du monde, ces

étincelles ne descendaient pas plus bas que le plan minéral et végétal. L'impact de la faute a modifié cette situation poussant la sainteté à s'éloigner pour descendre au sein de la vie animale. Les animaux que nous consommons sont donc chargés de nous transmettre une charge de pureté. Plus l'animal est élevé en terme de développement, plus il sera chargé de sainteté et sera susceptible de nous la fournir par sa consommation. Il ressort donc une problématique importante. Au vu des propos du **Maharal de Prague** le poisson est tellement éloigné de la perfection que l'impact du mal ne peut quasiment pas l'atteindre. Dès lors, comment comprendre l'utilité de sa consommation ? Comment une telle espèce pourrait-elle être chargée d'une quelconque sainteté à transmettre ? Pourquoi alors ne pas simplement interdire sa consommation ? Son impact est si faible que son sacrifice serait inutile, il est donc évident que son apport de spirituel est négligeable voire inexistant !

À cela, les propos du **Ritva** (massé'het nidda, page 51b, dibour hamtat'hil : yagdil torah) apportent un éclaircissement extraordinaire sur les paroles de nos sages dans la guémara sus-mentionnée. Il développe l'idée selon laquelle les critères énumérés par la torah pour la cacherout du poisson ne sont pas spécialement un moyen de distinguer le poisson consommable de celui qui est prohibé. Il est ainsi évident que la mention des nageoires a un autre objectif, car seules les écailles suffisent. La torah vient plutôt nous enseigner une chose autrement plus importante. Les écailles et les nageoires sont en réalité deux vecteurs distincts qui entraînent la sainteté du poisson ! Ce n'est pas un moyen d'identifier celui qui est caché, c'est un enseignement à part entière de la torah : les nageoires attirent de la sainteté et les écailles aussi. Plus encore, nous pourrions dire que les nageoires constituent le premier palier de la sainteté et les écailles le second. C'est peut-être pour cela qu'il n'existe aucun poisson pourvu d'écailles et démuné de nageoires, car la seconde partie de la sainteté ne saurait exister sans la première. Les poissons ayant seulement des nageoires existent mais n'attirent pas suffisamment de sainteté vers eux pour autoriser leur consommation. Seuls les poissons avec écailles et nageoires attirent assez d'étincelles spirituelles pour être mangés. Et c'est en cela que les mots du talmud prennent un sens. La torah précise les nageoires afin d'être grandie, à savoir qu'elle augmente son enseignement en précisant ce point supplémentaire de la capacité spécifique des écailles et des nageoires !

Par cela nous pouvons peut-être comprendre pourquoi les poissons entrent dans le cadre d'une transmission des étincelles de sainteté. Certes, ils sont peu évolués et n'ont que peu d'impact dans le monde. Cependant, Hachem a placé chez certains d'entre eux, deux dispositifs rendant possibles à ces derniers la possibilité d'accueillir des étincelles de saintetés, bien qu'ils soient insensibles au monde spirituel. En somme, le torah nous enseigne une chose extraordinaire : Dieu a placé dans le poisson une possibilité d'attirer la kédoucha alors qu'il est sensé en être dépourvu ! Les critères de la torah sont donc une information sur la raison pour laquelle nous pouvons consommer une espèce si « basse ».

Les écailles et les nageoires sont tellement spécifiques dans leur capacité à attirer la sainteté, que le **Chlah Hakadoch** ('assara maamarot, maamar richone, 23) explique que ces deux spécificités sont une allusion aux talmidé 'ha'hamim. En effet, la torah est comparée à l'eau et de même que les poissons nagent dans les profondeurs des eaux, les érudits plongent dans les profondeurs de la torah. Ainsi, nos sages expliquent que les écailles sont liées au corps du poisson tandis que les nageoires leur permettent le déplacement. L'allusion est la suivante : ce qui est fixé chez le poisson correspond à ce qui est directement ancré chez l'homme, à savoir les connaissances transmises par ses maîtres, la torah qu'il a reçue. Les nageoires sont le moyen de déplacement du poisson, ce qui correspond chez l'éruddit à la possibilité de progresser et d'avancer dans l'étude grâce à ses propres découvertes, ses innovations personnelles.

Cela nous démontre l'ampleur de la réponse de la guémara. Comme nous l'avons vu avec l'enseignement du **Ritva**, la mention des nageoires et des écailles vient grandir la torah dans la mesure où elle vient nous enseigner que ces derniers sont un moyen d'attraction de la sainteté. Mais plus encore, les propos du **Chlah** soulignent à quel point ceci constitue une glorification de la torah car le sens profond des membres du poisson nous explique la façon dont les tsadikim acquièrent leur torah : la transmission de leur maître et l'approfondissement de leur savoir personnel. Par ces facteurs la torah sera d'autant plus étudiée et grandie !

Le choix de l'animal pour faire passer ce message est extrêmement évocateur : Hachem prend l'animal le moins susceptible de se lier à la sainteté et nous prouve combien de simples ustensiles peuvent lui

accorder la spiritualité ! Nous entendons trop souvent des personnes trouver des prétextes qui les « empêcherait » d'accéder à l'étude : trop âgé, trop occupé, pas assez intelligent, manque de patience... .

Bien évidemment, il ne s'agit pas d'arguments valables devant le Maître du monde qui a accordé Sa

torah à tout le peuple sans distinction. Tout juif de par le monde ou de par l'histoire, a la capacité de pénétrer la science divine ! À chacun de s'en donner les moyens et de découvrir les merveilles de la proximité avec Hakadoch Baroukh Hou.

Chabbat chalom.

Y.M. Charbit

Retrouvez l'ensemble de nos contenus sur www.yamcheltorah.fr.
Inscrivez-vous à la newsletter afin de recevoir les divré-torah
toutes les semaines par e-mail.